



ENTRE-DEUX-LACS

Commission sociale régionale
Grand'Rue 28 • CP 148 • 2072 Saint-Blaise

Rapport de gestion 2017

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 6 reprises durant cette année 2017. La CSR est représentée par :

- le/la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère concerné de chaque localité,
- l'administrateur communal de Saint-Blaise
- la responsable du GSR
- un représentant de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)
- la secrétaire pour la prise des PV

Ces séances se déroulent en trois parties:

- La première partie est prévue pour la présentation par la responsable du GSR de l'état de situation des dossiers ouverts/fermés au sein du SSR.
- La deuxième partie est prévue pour la présentation par la responsable du GSR de l'état de situation des agences AVS/ACCORD
- La troisième partie consiste à clarifier, respectivement à expliquer certaines procédures et organisation internes au service.

En cours d'année, la CSR a pris la décision, dans le but d'optimiser les séances, de se faire envoyer les documents liés aux nouveaux dossiers ouverts, afin de s'enquérir de leur contenu et de poser les questions directement par courriel à la responsable du service.

Durant l'année 2017, nous avons recensé 307 ouvertures (241 en 2016) de dossiers et 268 fermetures (140 en 2016) sur l'ensemble de l'Entre-deux-Lacs (chiffres ne correspondant pas au nombre total de dossiers actifs, voir pour cela le tableau ci-dessous).

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, la CSR a accepté la proposition de la nouvelle organisation au sein du SSR-EDL.

Cette dernière a notamment pour objectifs :

- Une prise en charge uniforme des bénéficiaires. Cet objectif visera à mettre en place des procédures internes concernant la prise en charge des bénéficiaires afin d'uniformiser le suivi au sein de notre service. Il permettra notamment d'offrir à tous les bénéficiaires la même prise en charge mais aussi de consolider le travail d'équipe.
- Une prise en charge personnalisée. Cet objectif permettra d'offrir aux bénéficiaires un suivi en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. Toutes les personnes émergeant à l'aide sociale n'ont pas les mêmes besoins en termes de suivi social.
- Garantir la conformité des prestations. Cet objectif permettra de mettre en place des procédures de travail pour une meilleure analyse financière des situations et un suivi efficace du temps consacré et du respect des normes.

Pour rappel, la répartition des coûts du SSREDL est calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2017 et à 50% au prorata du nombre de dossiers reconnus par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) au 31 décembre 2017.

Tableau du nombre d'habitants et de dossiers au 31.12.2017 :

Population et dossiers au 31.12.2017		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'227	87
Hauterive	2'650	93
La Tène	4'963	148
Le Landeron	4'645	152
Cressier	1'873	82
Cornaux	1'585	49
Lignièrès	954	20
Enges	273	4
Total	20'170	635

Tableau du personnel (évolution):

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	EPT (A)	EPT (B)	EPT	EPT(C)	EPT(D)	EPT(E)	EPT(F)
Assistants sociales	2.0	3.2	3.3	4.0	4.0	4.3	4.3
Personnel administratif	1.9	2.3	2.3	2.3	2.3	3.3	3.0
Total	3.9	5.5	5.6	6.3	6.3	7.6	7.3
EPT = équivalent plein temps							
(A)	dès 2011; augmentation du taux d'activité de Mmes Chivu (+0.2, AS) et Häusler (+0.4, Adm.)						
(B)	dès 2012; engagements de Mmes Jeannet Simonet (+0.5, AS) et Moos (+0.4, Adm.) et de M. Ducommun (+ 0.7, AS).						
(C)	dès 2014, augmentation de 0.1 EPT accordée par la CSR (engagement de Mme Haas à 80% en lieu et place de M. Luc Ducommun à 70%, démissionnaire).						
(D)	dès 2015, augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR (augmentation du taux d'activité de Mme Haas de 20%, passe à 100%). Dès décembre 2016, engagement de M. Achille Beetschen AS 50% (PV CSR N° 9 point 2). La cause provient de l'accroissement constant du nombre de dossiers (PV CSR N°3 point 5).						
(E)	dès 2016, 4.3 EPT pour le social, se compose de 3.8 EPT AS et 0.5 EPT responsable de service. Augmentation de 1 EPT pour adm. selon décision de la CSR .						
(F)	dès 2017, 4.3 EPT pour le social, se compose de 3.8 EPT AS et 0.5 EPT responsable de service. 4 personnes composent les 3 EPT administratifs, soit 1 personne à 0.4 EPT, une à 0.7 EPT, une à 0.9 EPT et la dernière à 1 EPT.						

Pour rappel, dès 2016 la nouvelle répartition des frais de personnel attribue 60% des charges à l'Etat et 40% sont à la charge des Communes.

Il est à noter que selon la dotation en personnel calculée par le Canton (529 % pour AS et 370 % pour l'administration, état au 01.10.2017), nous sommes en dessous du maximum reconnu aussi bien pour les AS que pour les postes administratifs.

Diverses explications sur les comptes 2017 :

- 30100 Traitements du personnel : Augmentation due à l'engagement d'une collaboratrice administrative pour palier à l'absence de longue durée d'une collaboratrice pour cause de maladie. Le salaire de cette dernière est remboursé par notre assurance à hauteur de CHF 67'439.15, voir compte no 30109.
- 30109 Remboursem. salaires : Voir commentaire sous chiffre 30100.
- 30900 Form.et perf.personnel : Formation en assurances sociales pour l'entier du personnel non prévue au budget.
- 30990 Autres charges perso. : Annonce imprévue pour le recrutement de personnel.
- 31000 Fournitures de bureau : Finalisation de la reprise de l'archivage (étagères, dossiers, etc) et la mise en place d'un classement identique pour tous les dossiers d'aide sociale.
- 31300 Frais postaux : Augmentation notoire du nombre de courriers envoyés (nouvelle organisation par exemple).
- 36120 Dédom. à communes : Convention entre la Ville de Neuchâtel et le GSR-EDL abandonnée en 2017 (CSR du 14.12.2017), qui visait à encourager l'insertion professionnelle de personnes au bénéfice de l'aide sociale.

AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS

Les frais sont répartis à raison de 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre.

Population et dossiers au 31.12.2017		
Communes	Population	dossiers
Saint-Blaise	3'227	95
Hauterive	2'650	118
La Tène	4'963	215
Le Landeron	4'645	208
Cressier	1'873	54
Cornaux	1'585	44
Lignièrès	954	25
Enges	273	1
Totaux	20'170	760

Le personnel est composé de trois collaboratrices à temps partiel pour un total de 1,4 poste de travail.

Durant l'exercice 2017, les collaboratrices de l'agence ont mis en place des modèles de lettres de manière uniformisée pour un travail efficient de l'agence. Le classement informatique a été revu durant l'année dans le but d'améliorer l'organisation interne.

Diverses explications sur les comptes 2017 :

30990 Autres charges perso. : Annonce imprévue pour le recrutement de personnel (CHF 2'300.00).

GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS

Population et dossiers au 31.12.2017		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'227	87
Hauterive	2'650	93
La Tène	4'963	148
Le Landeron	4'645	152
Cressier	1'873	82
Cornaux	1'585	49
Lignièrès	954	20
Enges	273	4
Total	20'170	635

En comparaison de l'année 2016, il s'avère que :

- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2016 : 923
- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2017 : 1017

La collaboration a été renforcée entre les divers secteurs que contient le GSR-EDL. L'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale de l'Entre-deux-Lacs a été introduit dans le système BACEDOS garantissant un suivi informatisé des anciens dossiers n'ayant pas été, jusqu'alors, introduits dans le logiciel ad-hoc.

Diverses explications sur les comptes 2017 :

30900 Form.et perf.personnel : Deux collaboratrices ont suivi une formation en assurances sociales. Formations non prévues au budget.

46110 Subvention cantonale : Le montant de la subvention versé (CHF 31'814.90) était conforme à notre budget. Cependant, un solde de décompte 2016 est venu grever nos comptes 2017 pour un montant d'env. CHF 19'000.00 ce qui a eu pour effet une diminution de nos recettes d'autant.

Saint-Blaise, le 19 mars 2018

Commune de Saint-Blaise

L'administrateur

Y. Ehret



La responsable du Service

G. Di Munno

